

# Qui ? Quand ? Quoi ?

Le bulletin périodique de la Commune de Limersheim.

**Numéro 038 – juin 2023**

## Edito du Maire

Chers Amis,

Je commence la rédaction de cet édito avec enthousiasme et surtout plus de sérénité. Le retour à la normal semble être acté. Nous sommes en train de reprendre toutes nos habitudes, il existe encore quelques cas COVID par ci par là, mais il semble que notre immunité soit bien en place.

La fin de l'année scolaire pour nos petits scolarisés approche doucement mais sûrement et les vacances scolaires s'annoncent à grands pas.

Il ne faut pas oublier les manifestations associatives qui rythment les semaines passées et à venir : La fête de la musique proposée par la Chorale Sainte Cécile aura lieu ce vendredi **24 juin prochain** sur la place de l'église. Nous espérons vous y voir nombreux pour célébrer ensemble cette journée musicale.

Le mois de juillet sera rythmé par le traditionnel feu de la Saint Jean proposé par l'amicale des Sapeurs Pompiers, **le samedi 8 juillet** au terrain de sports.

Bistrot de Village fera également son grand retour à compter du 17 juillet prochain.

Nous vous souhaitons un excellent été et restons à votre disposition pour toute question ou demande d'information.

Votre Maire, Stéphane SCHAAL



# Les cimetières, c'est zéro phyto



## Que dit la loi Labbé ?

La loi dite « LABBÉ » du 6 février 2014 encadre l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble du territoire national et, depuis le 1er janvier 2017, elle interdit aux collectivités l'usage des pesticides chimiques de synthèse pour l'entretien des espaces verts et de la voirie. L'interdiction vise également les promenades et les forêts ouvertes au public.

## Que dit l'arrêté du 15 janvier 2021 ?

L'arrêté du 15 janvier 2021 élargit l'interdiction de produits phytosanitaires à partir du 1er juillet 2022 dans tous les lieux fréquentés par le public ou à usage collectif comme les cimetières, stades et autres lieux de vie.

Depuis cette date, il n'est donc plus possible d'utiliser des pesticides dans les cimetières. Seuls les produits de biocontrôle, ceux à faible risque et ceux autorisés en agriculture biologique resteront autorisés sous conditions.

## Obligations et sanctions possibles

L'usage professionnel d'un produit phytopharmaceutique (qu'il soit de biocontrôle, utilisable en agriculture biologique ou à faible risque) ne peut être fait que par une personne détenant un certificat individuel de formation adapté à la fonction.

Le non-respect de l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires est une infraction pénale, pouvant être punie par 6 mois d'emprisonnement et 150 000 € d'amende.

Aussi, suite à la nouvelle réglementation et afin de rendre le cimetière de notre commune de Limersheim conforme à la réglementation, le Conseil Municipal a décidé de lancer une réflexion concernant les allées du cimetière.

## Un devoir du villageois

Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs est à la charge des habitants.

Chaque riverain a la responsabilité d'entretenir un périmètre sur le trottoir devant son domicile

Il est donc nécessaire de réaliser différents types d'entretien :

- le désherbage ;
- le balayage des feuilles et autres détritiques ;

## Qu'en est-il des arbres et des haies ?

Chaque riverain doit élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure de voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie)



\*Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé, et/ou carreau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation\*

## Pour un Limersheim plus propre

Rien n'est plus désagréable que d'avoir à slalomer entre les déjections de nos amis à quatre pattes, de rentrer chez soi et de découvrir les chaussures de nos enfants ou les roues de la poussette souillées par ces déjections. Calvaire du piéton, les déjections canines encombrant trop souvent les rues et les espaces publics. N'oublions pas qu'elles peuvent provoquer glissades et chutes accidentelles.

Vivre ensemble, partager l'espace public c'est d'abord une façon de démontrer combien nous sommes respectueux des autres.

En effet, si les rues de Limersheim et cet espace public au sens large, sont en quelque sorte « notre propriété collective », il nous appartient en contrepartie de nous considérer comme responsable de l'utilisation de cet espace. Nos amis à quatre pattes sont les bienvenus ; ensemble, nous devons veiller à ce que la promenade soit un véritable plaisir pour tous les Limersheimois.

Ramasser ce n'est pas se rabaisser, c'est citoyen.



# « La liberté des uns s'arrête où commence celle des autres » : vivons ensemble, osons le civisme !

Propreté, sécurité, bruit et respect des autres et de notre cadre de vie, chacun doit se sentir un acteur responsable de la vie du village.

Pour le mieux-être général, les bonnes relations de voisinage et pour éviter les sanctions, il appartient à chacun d'agir en étant vigilant au bien-être et à la sécurité de tous.



Ainsi, concernant le bruit par exemple, il n'y a pas que le tapage nocturne qui est interdit.

Le bruit de voisinage punissable, même de jour, est un bruit répétitif, intensif ou qui dure dans le temps et causé sans nécessité.

Pensez donc à la tranquillité de vos voisins ; ne laissez par exemple pas vos chiens aboyer dehors.

Pour ce qui est de la circulation et du stationnement, les règles édictées par le code de la route sont à respecter et ce dans tout le village.

Le respect du stationnement, des priorités à droite, des limites de vitesse n'est pas une option ; il est le garant de la sécurité de tous ! Pour les quartiers où il n'y a pas de cases, le stationnement est interdit à proximité des intersections et à tout endroit où il gêne la circulation des piétons, cyclistes et automobilistes.

Changez donc les habitudes qui mettent en péril la sécurité et le confort de tous, rentrez par exemple vos voitures dans vos garages ou utilisez vos cours (ouvrir et fermer le portail ne prend



## Feux de forêts : adoptez les bons réflexes !

Dans le contexte estival et face à la possibilité d'une canicule, les risques de départ de feu sont importants.

En 2022, 72 000 hectares de forêt ont été brûlés par les incendies en France. Rappelons que sur notre territoire, **9 feux sur 10 sont d'origine humaine**. En 2023, du fait de la hausse constante des températures et des risques de pénuries d'eau, l'environnement est plus que propice à des départs de feu. Vous pouvez contribuer à les éviter en adoptant des gestes adaptés.

### Afin d'éviter tout départ de feu, il est important de :

- se renseigner sur les risques d'incendie de son département, notamment avec la Météo des forêts (mise en place par Météo France) ou ProGéorisque, un site gouvernemental d'information indiquant les risques sur le territoire ;
- jeter ses mégots dans un cendrier et ne pas fumer à proximité de la végétation ;
- stocker les matériaux et produits inflammables à l'écart de son habitation ;
- réaliser ses travaux loin de la pelouse et des herbes sèches ;
- organiser ses barbecues sur une terrasse qui n'est pas en bois ; débroussailler : couper la végétation basse et élaguer vos arbres pour éviter qu'ils se touchent

### Vous êtes témoin d'un départ de feu ? Voici les recommandations :

- localiser le feu **sans vous mettre en danger** ;
- alerter les secours en appelant le **112** (appel d'urgence européen), le **18** (pompiers) ou le **114** (pour les personnes sourdes et malentendantes) ;
- se mettre à l'abri dans une habitation : boucher les aérations et se mettre du linge humide sur le nez et la bouche pour se protéger de la fumée avant d'aider les autres à faire de même ;
- rester informé de la situation ;
- suivre les instructions données par les secours.

# Offre d'emploi : recherche de candidats pour un service civique

## Ecole Primaire de Limersheim



*L'école de Limersheim est une petite école rurale de deux classes à quatre niveaux chacune. L'équipe pédagogique cherche un.e volontaire pour un service civique pour la rentrée 2023.*

Les missions proposées permettront de **contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire** :

- o participer à l'accueil du matin ;
- o faciliter la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires ;
- o contribuer à l'organisation de l'espace de la classe ;
- o aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et en assurant des actions de médiation ;
- o assister les enseignants, pendant les temps de classe et notamment lors des activités sportives, artistiques, scientifiques, à la préparation du matériel nécessaire à l'activité puis à la remise en état des locaux et du matériel servant directement aux élèves ; accompagner l'activité d'un petit groupe ou aider un écolier dans une activité ;
- o participer aux animations organisés à la bibliothèque, assister les enseignants pour :
  - accueillir les élèves pour la gestion du prêt ;
  - lire et raconter un album à un élève ou à un groupe d'élèves ;
  - accompagner des élèves en lecture autonome
- o élaborer et animer des activités originales pour favoriser la participation active des élèves aux journées ou semaines spécifiques ;
- o contribuer à l'organisation et à l'animation des fêtes d'école ;
- o accompagner une sortie scolaire.

Les personnes intéressées pourront adresser un CV et une lettre de motivation à l'Ecole Primaire de Limersheim – Rue du Lin 67150 LIMERSHEIM ou par mail : [ce.0671380L@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0671380L@ac-strasbourg.fr)

Pour information, le Service civique est ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap, sans condition de diplôme ni d'expérience. permettant d'assurer la mixité sociale des volontaires du Service Civique, tant en termes de niveaux de formation, de genre, d'âge, de milieu social, d'origines culturelles, que de lieux de vie.

## Ecole : fête de fin d'année

La fête de l'école est prévue le vendredi 30 juin. Elle débutera par un petit spectacle proposé par les enfants et se poursuivra par un moment festif organisé par le PAL.

Le spectacle débutera à 17h30.

**Pendant toute la durée du spectacle et de la soirée festive, les enfants restent sous la surveillance et la responsabilité des parents.**





## Ramassage de vieux papiers

Possibilité de déposer le papier dans la benne à partir du vendredi **7 juillet** l'après-midi, jusqu'au dimanche **9 juillet**, place de l'Église



## Rentrée scolaire

**La rentrée des classes est prévue le lundi 4 septembre à 8h15.**

La rentrée des PS est échelonnée et se fera le même jour à 11h.

Ouverture de l'école aux parents dès la rentrée, sur le temps d'accueil :

Classe 1 : de 8h05 à 08h20 – Agnès MORITZ sera comme tous les jours  
à la porte d'entrée de l'école.

Classe 2 : de 08h05 à 08h15.



## Grande contribution citoyenne

Nous avons l'ambition de bâtir un projet exemplaire pour l'Alsace de demain avec la participation et les contributions des Alsaciens. C'est la raison d'être de la première grande Contribution citoyenne alsacienne dont le principe a été défini par le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace le 13 avril dernier.

Forts de leur volonté de recueillir l'expression démocratique des Alsaciens avec la Contribution citoyenne alsacienne, les Conseillères et les Conseillers d'Alsace ont à cette occasion exprimé le souhait que le futur projet pour l'Alsace soit riche de la diversité des réalités et des aspirations des Alsaciens. Dans ce contexte, le projet pour l'Alsace de demain que la Collectivité européenne d'Alsace sera d'autant plus légitime qu'il sera véritablement ancré dans les sols fertiles de nos territoires et dans la vie des Alsaciens.

Pour ce faire, je vous invite à vous rendre sur la plate-forme citoyenne (<https://entre-vos-mains.alsace.eu> et accessible par QR-Code) pour y déposer vos contributions

**Grande contribution citoyenne :  
Construisons ensemble l'Alsace  
de demain !**

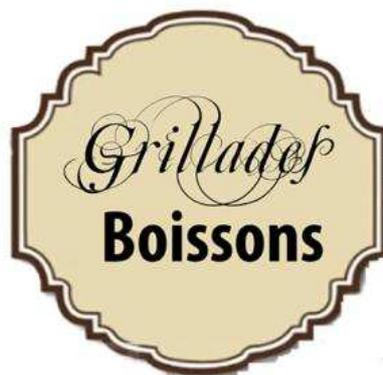
**PARTICIPEZ DÈS À PRÉSENT !**





# FÊTE DE

# L'ÉCOLE



## Urbanisme

Demandeur	Objet <i>A = Accordé / R = Refusé / T = Tacite</i>	Décision
SCHAAL Philippe	Installation d'une piscine forme allongée 1A rue Haute	A : 12/05/2023
OLINET Emmanuelle	Rénovation portail existant et création d'une clôture (palissade bois) 2C rue Binnen	A : 25/05/2023
LEVY Jeremy	Construction d'un bâtiment pour le stockage de matériel agricole lieu dit Weiheraecker	A : 05/06/2023

# « Chaque geste compte », la Campagne nationale pour préserver l'eau

Ne pas laisser couler l'eau, veiller à bien optimiser les cycles de machines à laver, privilégier les programmes « éco »... autant d'actions qui peuvent contribuer à la sobriété en matière de consommation d'eau. Du 3 juin au 17 juillet, la campagne nationale de communication « Chaque geste compte, préservons nos ressources » sensibilise les Français sur les gestes essentiels.

À la veille de l'été, alors que les ressources en eau disponibles sont basses et que le pays a déjà fait face à des épisodes de sécheresse, le gouvernement lance une campagne pour sensibiliser les citoyens à la préservation de l'eau. Elle s'inscrit dans le cadre du plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, présenté en mars 2023.

Ce plan qui propose 53 mesures a notamment pour objectif « d'améliorer la réponse face aux crises de sécheresse », à travers 3 axes :

- organiser la sobriété des usages pour tous les acteurs ;
- optimiser la disponibilité de la ressource ;
- préserver la qualité de l'eau.

La campagne de sensibilisation lancée par le gouvernement s'inscrit dans ce plan et s'adresse à tous les acteurs qui peuvent participer à la sobriété : particuliers, collectivités, agriculteurs, industriels.

Elle met en avant 6 gestes simples à adopter par tous au quotidien afin de réduire sa consommation d'eau :

- installer un mousseur sur les robinets et un pommeau de douche économe ;
- vérifier régulièrement son compteur d'eau et réparer les fuites ;
- prendre une douche (4-5 minutes) et éviter les bains ;
- installer un récupérateur d'eau de pluie pour arroser les jardins ;
- installer un goutte-à-goutte pour arroser les plantes afin de limiter l'évaporation ; entretenir les jardins avec le moins d'eau possible : mettre des plantes peu gourmandes en eau et qui résistent à la sécheresse.

## Feu de la Saint Jean



Le samedi 8 juillet, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Limersheim vous invitent pour l'édition 2023 du feu de la Saint-Jean.

Rendez-vous au terrain de sport à partir de 19h afin de partager un moment convivial et festif.

Buvette, tartes flambées et grillades seront également au rendez-vous !



# Assistante Maternelle Liste des Assistantes Maternelles



Angélique DRUPT	14D, rue des Noyers	07-67-31-23-96
Emmanuelle GRAILLOT	56, rue Circulaire	06-22-38-28-76
Jocelyne HUGEL	31B, rue Circulaire	06-12-21-16-66
MAM Le Voyage du Koala	10 rue du Vin	levoyagedukoala@gmail.com

## Battage du blé

En raison du démarrage de la saison de battage de blé 2023, il est demandé aux habitants des rues des Bois, Haute, Circulaire, Platanes, et autres de ne pas stationner de façon anarchique afin de permettre aux moissonneuses batteuses et tracteurs de traverser le village en toute sécurité.

Cette recommandation prend effet à compter du 1er juillet 2023.



## Fermeture du

## secrétariat de la mairie

Le secrétariat de la Mairie sera fermé du lundi 26 juin 2023 au mercredi 5 juillet 2023 inclus.

En dehors de ces horaires, vous pouvez joindre la Mairie par mail :

**mairie@limersheim.net**

ou sur notre **page Facebook**.

Une réponse vous sera apportée dans les plus brefs délais.

## Journée défense et citoyenneté (J.D.C.)

Tout jeune, fille ou garçon, a l'obligation de se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant, en vue d'effectuer une Journée obligatoire Défense et Citoyenneté.

  
 MINISTÈRE DE LA DÉFENSE  
**J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???**



Se faire recenser en mairie est obligatoire pour tous les jeunes Français âgés de 16 ans, filles et garçons.  
[www.defense.gouv.fr/japd](http://www.defense.gouv.fr/japd)  
 DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

EST. 2022  
**Bistrot de Villages**  
 BAR TRUCK AMBULANT



**À PARTIR DU 17/07/2023**  
 SUR LA PLACE DE L'ÉGLISE - OUVERTURE 17H

	SEMAINE PAIRE	SEMAINE IMPAIRE
LUNDI	DIEBOLSHEIM	LIMERSHEIM
MARDI	DAUBENSAND	UTTENHEIM
MERCREDI	HINDISHEIM	FRIESENHEIM
JEUDI	ICHTRATZHEIM	WITTERNHEIM

[www.bistrotdevillages.fr](http://www.bistrotdevillages.fr)



[clement@bistrotdevillages.fr](mailto:clement@bistrotdevillages.fr)

+33 (0)6 79 74 99 98



# Chorale Sainte-Cécile

Fête de la Musique

Eglise Saint-Denis, Limersheim

**Samedi 24 juin 2023**

**19h00 Concert (plateau)**

**Buvette et restauration à**

**l'issue du concert**



**Oh happy Day.... A bicyclette...**



COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU  
CANTON D'ERSTEIN



# COLLECTE DE SANG



Foyer Club St Denis  
rue des Bois - Limersheim

**Vendredi 21 juillet 2023**

**De 17h30 à 20h00**



# En période de fortes chaleurs ou de canicule

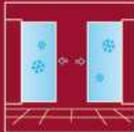
## Personne âgée

**Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...**

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).



Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

## Enfant et adulte

**Je bois beaucoup d'eau et ...**

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.



Je ne reste pas en plein soleil.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je ne consomme pas d'alcool.



Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Je prends des nouvelles de mon entourage.

**En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15**

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)

[www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes](http://www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes)

[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

## Déchetterie

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi**  
de 13 à 16h55 (heure d'hiver)  
ou de 13h à 17h55 (heure d'été)

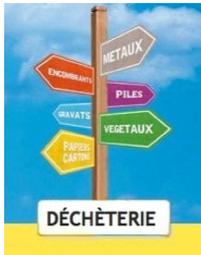
**Samedi**  
de 09h00 à 12h00 et  
de 14h00 à 16h55

**Dimanche**  
de 09h00 à 12H00

### Accès :

L'accès se fait sur **présentation obligatoire d'un badge magnétique**. Présenté à la borne automatisée à l'entrée de la déchetterie, celui-ci vous permet l'accès au service aux heures d'ouverture du site.

**Attention** : L'accessibilité au site prend fin cinq minutes avant la fermeture



## Prochains Conseils Municipaux



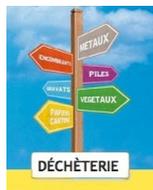
Lundi 4 septembre  
Lundi 2 octobre

## Déchetterie de Hindisheim

Pour vos déchets verts, bois et gravats la déchetterie décentralisée d'Hindisheim est ouverte :

**Samedi**  
de 9h00 à 12h00

**Lundi**  
de 16h00 à 18h00 (en été)



## Bonnes vacances à tous



Le Conseil Municipal et le personnel de la Mairie vous souhaitent à tous de passer de bonnes vacances et un bon été à Limersheim ou ailleurs.

Quoi qu'il en soit, si l'envie vous vient de nous écrire une carte n'hésitez pas !

Nous l'afficherons avec grand plaisir !!!

## Horaires d'ouverture au public

### Mairie de Limersheim

#### Accueil du public :

Lundi de 09h00 à 12h00  
Mardi de 09h00 à 12h00  
Mercredi de 09h00 à 12h00  
Jeudi de 09h00 à 12h00 et  
de 16h00 à 19h00  
Vendredi de 09h00 à 12h00

#### Permanence du maire et des adjoints :

Les jeudis de 18h00 à 19h00, avec possibilité de rendez-vous.

## Informations Légales

Qui ? Quand ? Quoi ? Numéro 38  
juin 2023  
édité par la Mairie de Limersheim

Informations institutionnelles :  
[www.limersheim.fr](http://www.limersheim.fr)

Brèves / news : [www.facebook.com/](https://www.facebook.com/)



Le Maire,

Stéphane SCHAAL